



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP

Affaire suivie par : Cellule Opérations Collectives

Tél : 01 57 02 63 01

Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

21 rue Victoire-Julie DAUBIE

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le recteur,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°80-627 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maitres contractuels d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les propositions du jury académique du 22 juin 2026.

Arrête

Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive, les maitres contractuels des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

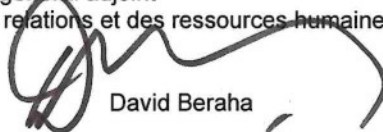
Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans l'arrêté individuel et sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 juillet 2026

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines



David Beraha

DELIBERATION DU JURY ACADEMIQUE DU PRIVE **DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) STAGIAIRES**

Session de JUIN 2026

Professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires proposé(e)s à la titularisation
dans le corps des professeurs d'EPS sous réserve de l'obtention du Master 2

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Secteur	Année du concours
M.	JEANNE	ANDRE	ANDRE	PR	01/09/2025
M.	CLÉMENT	AUCLAIR	AUCLAIR	PR	01/09/2025
M.	VINCENT	BATY	BATY	PR	01/09/2025
M.	JOCELYN	BOSSEAU	BOSSEAU	PR	01/09/2025
MM	ADELINE	BOUCHEREAU	BOUCHEREAU	PR	01/09/2025
M.	THÉO	CAUCHY	CAUCHY	PR	01/09/2025
M.	ANDGEL	CHABIRON	CHABIRON	PR	01/09/2025
M.	BENJAMIN	DEBBAH	DEBBAH	PR	01/09/2025
M.	GÉRAUD	DONVAL	DONVAL	PR	01/09/2025
M.	NOÉ	DUVERGER-NÉDELLEC	DUVERGER-NÉDELLEC	PR	01/09/2025
M.	BAPTISTE	JESTIN	JESTIN	PR	01/09/2025
M.	ODRAN	LE LAN	LE LAN	PR	01/09/2025
M.	LUCAS	LEONE	LEONE	PR	01/09/2025
M.	NICOLAS	MARIUS	MARIUS	PR	01/09/2025
M.	THÉO	MARTIN	MARTIN	PR	01/09/2025
M.	VALENTIN	MAUDUIT	MAUDUIT	PR	01/09/2025
M.	PIERRE	MOUILLOUR FABRESSE	MOUILLOUR FABRESSE	PR	01/09/2025
M.	ELIE	PUAUD	PUAUD	PR	01/09/2025
M.	MARVIN	SITBON	SITBON	PR	01/09/2025
M.	CLAUDE	VERDELET	VERDELET	PR	01/09/2025

Créteil, le 22 juin 2026

Le Président du jury,

Benoît LASNIER, IA-IPR